

Date : 09/06/2021

DEMANDE DE COTATION
RFQ N° UNFPA/MLI40/2021/020

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour les services suivants :

« Fourniture de services financiers à UNFPA Mali.»

L'UNFPA sollicite les services d'un Prestataire pour la fourniture de services financiers de proximité lors des ateliers et conférences organisés par UNFPA sur l'ensemble du territoire du Mali.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir des services financiers de proximité et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une organisation internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

Les services attendus du prestataire

Le Fonds des Nations Unies pour la Population recherche une société à même de lui offrir des services financiers de proximités. Ces services comprennent le paiement des frais de mission aux participants des ateliers et/ou conférences organisés par l'UNFPA ou par un de ses partenaires d'exécution à l'échelle du territoire national.

a) Le paiement des frais de mission en espèces

- Le paiement de ses frais devra se faire sur le lieu du déroulement de l'atelier ou de la conférence par une remise directe des espèces aux participants contre émargement sur un état nominatif et consignation des références de la carte d'identité nationale.
- Ce mode de paiement sera le choix à opérer pour tout atelier ou conférence de plus de 3 jours.

b) Le paiement des frais de mission par une solution de transfert par téléphonie mobile

- Le paiement des frais de mission par solution mobile se fera pour les ateliers et conférences d'une durée de moins de 3 jours.
- La société devra transférer sur les comptes des participants les montants indiqués via l'application mobile.

- La société prendra les dispositions pour corriger toute transaction non aboutie.

c) Les modalités de mise à disposition des fonds

- UNFPA fournira au prestataire les états nominatifs de paiement des frais de mission et des frais annexes s'il y a lieu au moins 48h avant la date prévue pour le paiement des participants ;
- L'UNFPA indiquera le lieu, l'heure et l'identité de la personne responsable du bon déroulement de l'opération ;
- L'UNFPA prendra les dispositions pour mettre à la disposition du prestataire les fonds nécessaires pour couvrir le paiement des frais de mission ;
- Au cas où UNFPA n'aurait pas eu le temps matériel de mettre à la disposition du prestataire les fonds nécessaires au paiement des frais de mission, ce dernier devrait être en mesure de préfinancer l'opération.

d) La facturation des services rendus à UNFPA

- Le prestataire adressera à UNFPA la facture relative aux prestations rendues dès la fin de l'atelier ou de la conférence. Cette facture devra être soutenue par l'original des états d'épargne et de tous les reçus annexes s'il y a lieu.
- Le prestataire adressera à UNFPA une facture séparée pour le remboursement du montant préfinancé au cas où le prestataire n'aurait pas reçu les fonds avant de procéder au paiement des frais de mission aux participants de l'atelier ou de la conférence.

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	Amadou DEMBELE /NDIAYE Coumba
No. de tél. :	+223
Adresse e-mail du contact :	dembele@unfpa.org / csow@unfpa.org

La date limite pour envoyer des questions est fixée au **Vendredi 18 Juin 2021 à 17h00**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent contenir :

- L'offre technique composée comme suit :
 - *Une Présentation de la structure et de son mode de fonctionnement*
 - *Le réseau de distribution du prestataire*
 - *Le dispositif qui sera mis en place pour exécuter les demandes de paiement de UNFPA*
 - *Les délais de réponse aux sollicitations de UNFPA*
- Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier joint en annexe qui fournira le pourcentage des frais financier à appliquer en fonction des seuils définis dans le cadre.
- Copie des documents administratifs (registre du commerce et carte d'opérateur économique, la copie des statuts, l'autorisation d'exercer une activité financière, le quitus fiscal).

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus accompagnées d'un devis dûment rempli et signé.

Veillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

Les offre doivent être envoyées à l'adresse suivante : procurement.mli@unfpa.org au plus tard le Vendredi 25 Juin 2021 à 12h00 avec en objet « RFQ N° UNFPA/MLI40/2021/020 - : Fourniture de Services Financiers ».

Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

- Les e-mails ne contenant pas l'objet correct seront irrecevables.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les cotations seront évaluées sur la base de la proposition technique et du coût total des prestations qui seront fournies.

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation.

Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité au cahier de charges présenté dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

Critères	[A] Maximum de points	[B] Points obtenus par le soumissionnaire	[C] Pondération (%)	[B] x [C] = [D] Total des points
Présentation de la structure	100		10 %	
L'étendue du réseau de distribution du prestataire	100		25 %	
La pertinence du dispositif proposé pour répondre aux sollicitations de UNFPA	100		40 %	
Les délais de réponses aux sollicitations de UNFPA	100		25 %	
Total de tous les critères	400		100 %	

La grille de notation suivante sera utilisée pour garantir une évaluation objective :

Respect des exigences du cahier de charges sur la base des preuves fournies dans la soumission	Points (100)
Dépassement significatif des exigences	90 – 100
Dépassement des exigences	80 – 89
Respect des exigences	70 – 79
Respect partiel des exigences	1 – 69
Non-respect des exigences ou informations servant à l'évaluation du respect des exigences non communiquées	0

Évaluation financière

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de 60 points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans le devis. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant } (\$)}{\text{Devis à évaluer } (\$)} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

Score total = 70% du score technique + 30% du score financier

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un contrat de prestation au soumissionnaire ayant obtenu le score total le plus élevé.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

En cas de préfinancement des frais de mission aux participants de UNFPA Mali ou d'un de ses partenaires d'exécution, les conditions de paiement sont de 10 jours nets à compter de la date de réception de la facture.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation du processus de Demande de Cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au Représentant Résident de UNFPA Mali, Monsieur Eugène Kongnyuy à l'adresse suivante : Kongnyuy@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le Représentant Résident, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Formulaire DE DEVIS

Nom du Soumissionnaire :	
Date du devis :	11/06/2021
Numéro de la demande de devis :	RFQ N° UNFPA/MLI40/2021/020
Devise du devis :	FCFA (XOF)
Durée de validité du devis : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes.**

Article	Description	Frais financier (en pourcentage (%) du montant global)	Total
1. Paiement des frais de mission sans préfinancement			
110	Montant global < 2 500 0000		
120	2 500 0000 <= Montant global <5000 000		
130	5 000 0000 <= Montant global <7 500 000		
140	7 500 0000 <= Montant global <=10 000 000		
150	Montant global > 10 000 000		
			FCFA
2. Paiement des frais de mission avec un préfinancement du prestataire			
210	Montant global < 2 500 0000		
220	2 500 0000 <= Montant global <5000 000		
230	5 000 0000 <= Montant global <7 500 000		
240	7 500 0000 <= Montant global <=10 000 000		
250	Montant global > 10 000 000		
			FCFA

Commentaires du prestataire :

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **RFQ N° UNFPA/MLI40/2021/020**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre	Date et lieu	

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).